

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 25 novembre 2019.

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 25 novembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 23

P. RIO - D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND - S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB KEBAY - P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. GAMIETTE - M. SOILHI - Y. BOUKANTAR - M. AUBRY - S. GHENAIM - L. CAMARA - S. GIBERT - S. GAUBIER - K. OUKBI.

Absents Excusés Représentés : 5

C. RENKLICAY représentée par D. ATIG - G. BAGAVANE représenté par S. LAATIRISS - T. DIAWARA représentée par Y. BOUKANTAR - S. RAKOUB représentée par C. TAWAB KEBAY - A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI.

Absents : 7

A. QAROUACH - Y. ITOUA - L. HERGAUX - C. M'PIANA - S. BENDIAB - D. DIARRA - G. BINOIS.

Délibération N° DEL - 2019 - 0135 : « *Approbation du rapport d'activité annuel 2018 du Syndicat Intercommunal pour la Restauration des Villes (S. I. R. E. V.)* ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-39,

Vu le rapport d'activité pour l'année 2018 présenté par le S. I. R. E. V.,

Considérant la présentation qui lui est faite lors de la réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui s'est réunie le lundi 04 novembre 2019,

Délibère, et,

Prend acte du rapport annuel d'activité pour l'année 2018 du S. I. R. E. V.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO

Vote : **Prend acte.**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :
Transmis au contrôle de légalité le :

28 NOV. 2019

Envoyé en préfecture le 28/11/2019

Reçu en préfecture le 28/11/2019

Affiché le



ID : 091-219102860-20191125-DEL_2019_0135-DE